

mulé dans les os. Le foie en contenait aussi beaucoup. Les autres tissus n'en ont donné que fort peu.

F. Une jeune chienne prit de l'émétique pendant cinq jours, quinze jours environ avant de faire ses petits ; ceux-ci vinrent à terme et furent sacrifiés ainsi que la chienne. Le foie des petits chiens contenait une quantité notable d'antimoine.

MM. Millon et Laveran tirent de ces faits les conclusions suivantes :

Bien que l'antimoine semble s'organiser, *on ne saurait affirmer encore* qu'il se fixe à jamais dans nos tissus. Il ne faut pas non plus déclarer d'avance que les faits de permanence qui se sont révélés dans l'administration de l'émétique, *s'étendront à d'autres poisons métalliques* ; attendons l'expérience. Mais pour affirmer qu'un métal provient d'une ingestion récente, pour préciser son origine et fixer le moment de son introduction dans l'économie animale, il faut attendre aussi.

L'antimoine pénètre-t-il simultanément tous les organes essentiels, tels que les poumons, le cerveau, les parois intestinales, l'animal succombe à l'intoxication et semble mourir partout à-la-fois, en réduisant les tissus au dernier degré de l'émaciation.

L'antimoine est-il condensé dans le cerveau, même atteinte à la vie générale ; mais la mort frappe au milieu d'un cortège de symptômes nerveux qui indiquent le siège principal du poison.

Que le métal au contraire arrive à des organes moins sensibles ou d'une sympathie moins générale, à des tissus qui vivent lentement et tacitement, tels que les systèmes cellulaire et osseux, et les effets du poison s'effaceront ; on pourra croire à son élimination ou à son absence (Mémoire cité).

7° L'émétique paraît porter son action irritante particulièrement sur le tissu des poumons et sur la membrane muqueuse qui revêt le canal digestif depuis le cardia jusqu'à l'extrémité inférieure du rectum. On peut prolonger la vie des animaux, même lorsqu'ils ont pris une forte dose d'émétique, en leur coupant un des nerfs pneumogastriques, et mieux encore en les coupant tous les deux.

La découverte de l'absorption de l'émétique et son transport dans le foie, dans les reins, etc., devait nécessairement conduire

à établir une série de préceptes concernant les recherches médico-légales ; les voici tels que je les ai formulés dans le mémoire que j'ai lu sur ce sujet à l'Académie royale de médecine, le 10 mars 1840. J'ai dit :

1° Qu'il est indispensable de recourir à l'extraction de l'antimoine, de la portion d'émétique qui aura été absorbée, lorsqu'on n'a pas trouvé le poison dans le canal digestif ou sur les autres parties sur lesquelles il avait été immédiatement appliqué, ou dans la matière des vomissemens ; car en se bornant à rechercher le tartre stibié dans l'estomac et les intestins, on court d'autant plus le risque de ne pas le découvrir, qu'il est très facilement vomé, tandis que l'on pourra obtenir le métal d'une partie au moins de la portion qui aura été absorbée.

2° Qu'un rapport médico-légal devra être déclaré incomplet et insuffisant, par le seul fait *que, dans le cas indiqué*, on aura omis de rechercher le tartre stibié dans les tissus où il peut se trouver, après avoir été absorbé, et notamment dans le foie.

3° Que si l'émétique est décomposé par le sang et par les organes dans lesquels il se rend, cette décomposition n'est pas complète, puisqu'en traitant ces organes par l'eau bouillante, on obtient un liquide très sensiblement antimonial ; à la vérité, il ne serait pas impossible que l'acide tartrique seul fût décomposé et que le tartre stibié fût réduit à de l'hypo-antimonite de potasse soluble dans l'eau bouillante.

4° Que l'on peut déceler ce poison en traitant convenablement un des viscères de l'économie animale préalablement desséché, surtout lorsque ce viscère est un organe de sécrétion.

5° Qu'il pourrait cependant arriver dans une expertise médico-légale, que l'on ne retirât aucune trace de ce métal en analysant certains viscères, parce que l'émétique ne séjourne que pendant un certain temps dans ces viscères, et que déjà il aurait pu les abandonner pour se mêler aux liquides des sécrétions ; alors on pourrait obtenir une proportion notable d'antimoine en agissant convenablement sur ces liquides, et en particulier sur l'urine (V. le travail de MM. Millon et Laveran, page 364).

6° Que l'extraction de l'antimoine métallique des tissus ou de l'urine des cadavres d'individus qui n'avaient pas été soumis à

l'usage médicamenteux d'une préparation stibiée, prouve d'une manière incontestable qu'il y a eu empoisonnement, à moins que cette préparation ne soit arrivée dans les organes par suite d'une imbibition cadavérique, puisque ni les tissus, ni l'urine de ces individus traités de la même manière, ne fournissent aucune trace d'antimoine.

Quel n'a pas dû être mon étonnement en voyant MM. Flandin et Danger venir à l'Institut, deux ans après la publication de mon mémoire, pour émettre comme *faits nouveaux* les idées et les résultats qui se trouvaient tout au long dans mon travail ! A la vérité, tout dans la note de ces messieurs n'était pas du plagiat, puisqu'on y trouvait un mot nouveau, une contradiction et plusieurs erreurs qui n'existaient pas dans mes écrits. La *localisation*, mot dont on ne s'était pas encore servi, était présentée comme une donnée précieuse qui ouvrait une voie nouvelle aux recherches physiologiques et thérapeutiques ; « *c'est dans le foie*, plus spécialement, que l'on retrouve l'antimoine, disaient-ils ; les préparations de ce métal sont portées dans cet organe, où elles sont *localisées* : aussi ne les trouve-t-on pas dans les poumons, pas plus que dans les systèmes nerveux, musculaire et osseux. Cette découverte menait tout droit à la solution du problème concernant les empoisonnements simultanés. » Il m'était impossible de garder le silence et de ne pas réduire à leur juste valeur de pareilles prétentions ; aussi adressai-je une note à la commission de l'Institut chargée de rendre compte à l'Académie du travail de MM. Flandin et Danger ; dans cette note je démontrai que j'avais fait voir le premier que les poisons *se concentrent particulièrement dans le foie*, où ils arrivent par les vaisseaux de la veine porte ; que dans les recherches médico-légales, l'expert doit choisir le foie de préférence lorsqu'il sera appelé à déceler le poison qui aura pu être absorbé ; et je m'élevai contre le *rapt* qui m'était fait de cette donnée physiologique importante ; en un mot, tout en laissant à ces messieurs l'honneur d'avoir inventé un mot nouveau, je revendiquais la chose. On ne tarda pas à me répondre que je ne pouvais avoir aucun droit de priorité à cet égard, puisque ni dans les expertises que j'avais faites, ni dans les expériences que j'avais ten-

tées sur les animaux, je n'avais jamais agi sur le foie seul, et que j'avais constamment cherché les poisons absorbés dans les mélanges de plusieurs organes ; dès-lors, disait-on, vous ne pouviez pas savoir si la proportion du toxique était plus forte dans le foie que dans un autre organe. Cette assertion était complètement fautive ; j'écrivis à l'Académie des sciences pour lui signaler les nombreux passages de mes mémoires où l'on pouvait s'assurer que j'avais souvent expérimenté sur le foie seul, et que j'avais insisté sur la quantité notable de toxique qui existait dans cet organe par rapport à celle que l'on trouve dans les autres viscères. Le résultat de cette seconde réclamation fut d'amener les deux auteurs à convenir que, par le fait, ils me dépouilleraient de ma propriété, s'ils persistaient à s'approprier l'idée qui m'appartenait : aujourd'hui personne ne songe à l'attribuer à MM. Flandin et Danger. Mais je me hâte d'abandonner ces misérables questions de priorité pour arriver à ce qu'il peut y avoir de sérieux dans le mémoire lu à l'Académie des sciences, le 13 juin 1842, par MM. Flandin et Danger ; j'ai annoncé une contradiction et plusieurs erreurs. La contradiction consiste en ce que, après avoir dit dans le corps du mémoire que l'on a retiré de l'antimoine par exception, il est vrai, des poumons et des systèmes nerveux et musculaire, on établit dans la quatrième conclusion qu'on n'en trouve point dans ces organes. Quant aux erreurs, elles se pressent en foule ; je me bornerai à en relever quelques-unes. 1° « Les poisons sont portés de l'estomac au foie par la veine porte ; ils séjournent là pendant quelque temps, sans jamais entrer dans la circulation générale, aussi n'en découvre-t-on pas la moindre trace dans le sang des animaux empoisonnés que l'on saigne, ni dans le sang que l'on recueille après la mort, alors même que l'on a soumis à l'expérience, la totalité de ce sang. » Nier l'existence des toxiques dans le sang des animaux empoisonnés, c'est nier que le soleil éclaire ; aussi, après la réclamation adressée par moi à l'Institut, à ce sujet, avons-nous vu ces messieurs reconnaître que l'acide arsénieux et l'antimoine peuvent être extraits de ce liquide. La nouvelle théorie, réduite à néant par cet aveu, recevait au besoin un nouvel échec de ce fait important, savoir que, lorsqu'on applique de l'acide

arsénieux, de l'émétique, un sel de morphine, etc., sur le tissu cellulaire de la partie interne de la cuisse, les animaux sont empoisonnés et les toxiques absorbés; dira-t-on, dans ce cas, que ces toxiques arrivent au foie par les vaisseaux de la veine porte?!!!! 2° « L'antimoine est éliminé par l'urine, contrairement à l'arsenic. » Il semblerait, d'après cet énoncé, qu'on ne doit plus trouver d'antimoine dans l'urine, quelques heures après le commencement de l'empoisonnement: or, il est aisé de prouver chez les chiens que l'urine de ceux qui ont été empoisonnés par 10 centigrammes *seulement* d'émétique placé sous la peau de la cuisse, fournit encore de l'antimoine au bout de six jours. 3° « La localisation des poisons est une donnée *précieuse* pour résoudre la question des empoisonnements simulés. » Je retourne la proposition et je dis: La localisation des poisons, si l'on y avait égard, serait une donnée *funeste* pour résoudre la question des empoisonnements simulés. On sait que j'ai soulevé le premier la question des empoisonnements simulés; j'ai fait voir que les poisons introduits dans l'estomac ou dans le rectum, après la mort, se transportent à la longue, par l'effet d'une imbibition cadavérique, dans les organes éloignés du point où ils avaient été placés, et j'ai indiqué les moyens de distinguer si ces poisons avaient été mis en contact avec le corps de l'homme avant ou après la mort. MM. Flandin et Danger, tirant parti de cette découverte, ont cru pouvoir l'exploiter pour résoudre la question des empoisonnements simulés; suivant eux, « les poisons introduits *pendant la vie* se localisent *dans le foie* et ne se trouvent pas indistinctement, du moins pour la plupart, « dans les autres tissus; donc si on en trouve dans les poumons, « dans le cœur, dans le cerveau, etc., c'est qu'ils y ont été « portés par imbibition *après la mort*. » Il suffit du plus léger souffle pour renverser une pareille théorie. Supposons qu'il s'agisse d'un empoisonnement par l'acide arsénieux, les poumons, le cœur, la rate, les reins, les muscles, etc., *traités séparément*, fourniront de l'arsenic; direz-vous que ce toxique a été porté dans ces organes par suite de l'imbibition qui aurait eu lieu après la mort? Vous pourriez vous tromper grossièrement. S'agit-il de l'émétique, vous avouez vous-mêmes que vous avez

trouvé quelquefois de l'antimoine dans les poumons des animaux que vous aviez tué avec ce sel; eh bien! direz-vous qu'il y a eu imbibition, après la mort, parce que ce métal a été décelé ailleurs que dans le foie? Au surplus, le travail de MM. Millon et Laveran ne réduit-il pas à néant votre fabuleuse élucubration (V. page 371).

Des oxydes d'antimoine.

Comment peut-on reconnaître que l'empoisonnement a eu lieu par les oxydes d'antimoine?

Les oxydes d'antimoine connus sous les noms de protoxyde (fleurs d'antimoine, acide hypo-antimonieux), d'acide antimonieux et d'acide antimonique, sont solides, à peine solubles dans l'eau bouillante, et insolubles dans l'acide azotique concentré. Chauffés avec du charbon dans un creuset de terre, ou bien chauffés au chalumeau, ils sont réduits et laissent de l'antimoine métallique. L'acide chlorhydrique les dissout promptement, et fournit des chlorures précipitables par l'eau en blanc et par l'acide sulfhydrique en orangé rougeâtre. Il suffit d'introduire une parcelle de ces oxydes dans un appareil de Marsh modifié, pour obtenir à l'instant même de l'antimoine métallique sous forme de taches ou d'anneau.

Ils agissent avec assez d'énergie sur l'économie animale, et leur mode d'action est analogue à celui de l'émétique.

Du verre d'antimoine (protoxyde d'antimoine sulfuré vitreux). Le verre d'antimoine est composé de protoxyde d'antimoine, de sulfure d'antimoine et d'acide silicique; il contient ordinairement en outre du fer, du manganèse et de l'alumine. Il est solide, transparent et couleur d'hyacinthe; il fournit de l'antimoine métallique comme les oxydes, lorsqu'on le calcine avec du charbon. Si, après l'avoir pulvérisé, on le chauffe pendant quelques minutes avec de l'acide chlorhydrique, il se dégage du gaz acide sulfhydrique, et le verre se dissout en entier, à moins qu'il ne renferme une trop grande quantité d'acide silicique. La dissolution contient du chlorure d'antimoine, dont je ferai bientôt connaître les caractères. Mis dans un appareil de Marsh modi-

fié, il ne tarde pas à donner de l'antimoine métallique. Le verre d'antimoine est vénéneux, et agit à-peu-près comme l'émétique page 369.

On a vu le verre d'antimoine occasionner chez l'homme, des vomissemens abondans, des déjections alvines fréquentes, des convulsions, un tremblement général, une grande anxiété et la mort. La nécropsie a prouvé que l'estomac était enflammé et gangréné (*Friderici Hoffmanni opera omnia*, tome 1, 1761, part. 11, cap. v, page 212).

Du kermès minéral et du soufre d'antimoine.

Le kermès minéral, désigné tout-à-tour sous les noms de *sous-hydrosulfate d'antimoine*, *d'oxyde d'antimoine hydrosulfuré brun*, *d'oxysulfure d'antimoine hydraté*, *de sulfure d'antimoine hydraté*, est composé de protosulfure d'antimoine, de protoxyde d'antimoine et d'eau; il est même probable que le protosulfure et le protoxyde ne sont que mélangés; du moins c'est ce qui semble résulter de l'inspection microscopique. Le kermès est solide, d'un rouge brun plus ou moins foncé, inodore et insoluble dans l'eau. Lorsqu'on le fait bouillir pendant quelques minutes avec une dissolution de potasse caustique, il est décomposé et transformé en protoxyde d'antimoine et en sulfure de potassium: ce dernier est soluble, d'une couleur jaunâtre, et tient en dissolution une partie du protoxyde d'antimoine: la majeure partie de cet oxyde se dépose sous forme d'une poudre d'un blanc jaunâtre. Si, après avoir filtré la liqueur, composée de sulfure de potassium et de protoxyde d'antimoine, on la mêle avec quelques gouttes d'acide azotique, celui-ci s'empare du potassium, et forme de l'azotate de potasse soluble, tandis que l'acide sulfhydrique s'unit avec le protoxyde d'antimoine, et donne naissance à du sulfure d'antimoine rougeâtre qui se précipite. Lorsque, après avoir mêlé le kermès avec son volume de charbon, et autant de carbonate de potasse desséché, on le fait rougir dans un creuset pendant un quart d'heure environ, il est décomposé, et fournit de l'antimoine métallique. Si l'on introduit dans

un appareil de Marsh une parcelle de kermès, on obtient à l'instant même de l'antimoine métallique.

Le soufre doré contient plus de soufre que le précédent; il est solide, d'un jaune orangé, inodore et insoluble dans l'eau. Mis dans un appareil de Marsh, ou calciné avec du charbon et de la potasse, il se comporte comme le kermès. La dissolution de potasse agit sur lui comme sur le kermès.

L'action de ces composés sur l'économie animale est analogue à celle de l'émétique. On a vu le soufre doré produire des vomissemens abondans, des selles copieuses et l'inflammation d'une portion du canal digestif.

Du protochlorure d'antimoine (beurre d'antimoine).

Comment peut-on reconnaître que l'empoisonnement a eu lieu par le beurre d'antimoine?

Le beurre d'antimoine (protochlorure d'antimoine) est solide, épais, d'une consistance grasseuse, incolore, demi-transparent, très caustique, et fusible au-dessous de la température de l'eau bouillante. Lorsqu'on le met en contact avec l'eau, il se transforme en oxychlorure d'antimoine blanc, insoluble dans l'eau, et en acide chlorhydrique qui reste dans la liqueur avec une portion d'oxychlorure; aussi celle-ci, après avoir été filtrée, fournit-elle avec l'acide sulfhydrique un précipité jaune orangé. Exposé à l'air, le beurre d'antimoine solide jaunit, attire l'humidité et se transforme en un liquide dense, oléagineux, très caustique, sans donner de précipité. Si l'on fait dissoudre le protochlorure d'antimoine dans de l'acide chlorhydrique, le *solutum*, d'une excessive causticité, rougit le tournesol et précipite en blanc par les alcalis (protoxyde), en orangé rougeâtre par l'acide sulfhydrique (sulfure), en blanc grisâtre par l'infusion aqueuse de noix de galle, et en blanc par l'azotate d'argent (chlorure). Si l'on introduit dans un appareil de Marsh modifié le beurre d'antimoine solide, celui qui est tombé en *deliquium*, celui qui a été dissous dans l'acide chlorhydrique, ou bien la liqueur provenant de celui qui a été décomposé par l'eau, on obtient sur-le-champ de l'antimoine métallique.

Le protochlorure d'antimoine solide, ou celui qui est tombé en *deliquium*, agit sur l'économie animale à la manière des caustiques les plus puissans.

De l'oxychlorure d'antimoine (poudre d'Algaroth, mercure de vie, mercure de mort).

L'oxychlorure d'antimoine est solide, blanc, insipide, insoluble dans l'eau et soluble dans l'acide chlorhydrique; cette dissolution se comporte avec les réactifs comme celle du chlorure d'antimoine dans le même acide. L'acide sulfhydrique transforme sur-le-champ l'oxychlorure solide en sulfure d'antimoine orangé rougeâtre. Mis dans un appareil de Marsh modifié, cet oxychlorure donne aussitôt de l'antimoine métallique.

Il agit sur l'économie animale comme les autres toxiques antimoniaux.

Des hypo-antimonites, des antimonites, des antimoniates de potasse et de soude, de l'antimoine diaphorétique lavé et non lavé, de la matière perlée de Kerkringius, du foie d'antimoine et du crocus metallorum.

Ces diverses préparations contiennent une plus ou moins grande quantité d'oxyde d'antimoine, aussi fournissent-elles de l'antimoine métallique, soit lorsqu'on les chauffe à une température rouge avec du charbon dans un creuset, soit lorsqu'on les introduit dans un appareil de Marsh modifié. Ces caractères suffiraient au besoin pour établir la nature antimoniale de tous ces composés; on pourrait encore les traiter par l'acide chlorhydrique bouillant, afin d'obtenir du chlorure d'antimoine qu'il serait aisé de reconnaître.

Du vin antimonie (vin émétique).

Ce vin est ordinairement préparé en faisant digérer dans du

vin de Malaga ou dans tout autre vin blanc, du verre d'antimoine. On conçoit que les acides tartrique, malique et acétique contenus dans ce vin, dissolvent une plus ou moins grande quantité d'oxyde d'antimoine, suivant qu'ils sont plus ou moins acides et qu'ils agissent plus ou moins long-temps sur ce verre; de là les différences que présentent ces vins sous le rapport de leur composition.

Quoi qu'il en soit, le vin antimonie est, en général, d'un jaune tirant plus ou moins sur le rouge, d'une saveur douceâtre, légèrement styptique, et d'une odeur alcoolique; il est transparent ou trouble; dans ce dernier cas, il est plus énergique; il rougit le tournesol. Distillé, il fournit de l'alcool, et laisse dans la cornue un liquide plus ou moins épais, dont il suffit d'introduire une petite partie dans un appareil de Marsh modifié, pour obtenir de l'antimoine métallique. L'acide sulfhydrique fait naître dans ce vin un précipité de sulfure d'antimoine orangé rougeâtre. L'eau ne trouble point le vin antimonie. La noix de galle le précipite en gris blanchâtre, et l'acide sulfurique en jaune foncé tirant sur le gris.

Si par hasard le vin ne renfermait pas assez d'antimoine pour fournir avec l'acide sulfhydrique, la noix de galle et l'acide sulfurique, les réactions que je viens d'indiquer, on devrait s'attacher pour le reconnaître à constater les caractères donnés par la distillation et par l'appareil de Marsh.

On a vu le vin antimonie introduit dans l'estomac de l'homme, occasionner les accidens les plus graves, semblables à ceux que produit l'émétique, et déterminer même la mort.

Des vapeurs antimoniales.

Les individus exposés à l'action des vapeurs antimoniales éprouvent une grande difficulté de respirer, un serrement à la poitrine accompagné d'une toux plus ou moins sèche, et qui n'est souvent que le prélude d'une hémoptysie; ils sont sujets à des coliques et au dévoiement. Fourcroy parle de cinquante personnes chez lesquelles tous ces symptômes se développèrent dix

ou douze heures après avoir respiré les vapeurs du sulfure d'antimoine qu'on avait fait détoner avec du nitre. M. Lohmerer a vu quatre individus qui étaient fréquemment exposés à des émanations antimoniales dans un établissement où l'on préparait en grand du tartre stibié, du beurre et du verre antimonié, où l'on fondait de la poudre d'Algaroth, et où il se dégagait surtout des vapeurs d'acide antimonieux, d'acide antimonique et de chlorure d'antimoine. Il a observé les symptômes suivans : douleurs de tête, difficulté de respirer, point de côté et douleur pongitive dans le dos, râle muqueux et sifflement dans la poitrine, expectoration difficile de quelques grumeaux tenaces, insomnie, sueurs abondantes et abattement général, anorexie, diarrhée, dysurie avec écoulement de mucosités causant un sentiment de brûlure dans l'urètre, flaccidité de la verge, dégoût du coït, et même impuissance complète, pustules sur différentes parties du corps, mais principalement sur les cuisses et sur le scrotum, douleurs dans les testicules, atrophie de ces organes ainsi que du pénis (*Journal de Chimie médicale*, année 1840, page 629).

Il n'est pas douteux que l'action prolongée de ces vapeurs ne puisse amener la mort; mais il n'est pas encore démontré que les accidens dont il vient d'être fait mention ne soient dus, en partie du moins, aux vapeurs *arsenicales* que fournissent la plupart des antimoinés du commerce, lorsqu'ils sont chauffés ou traités par quelques agens énergiques.

De l'émétine.

Comment peut-on reconnaître que l'empoisonnement a eu lieu par l'émétine?

L'émétine est un alcali végétal découvert par Pelletier dans le *cephælis ipecacuanha*, dans le *psychotria emetica* et dans le *viola emetica*. Il est composé d'oxygène, d'hydrogène, de carbone et d'azote (1). Il est solide, blanc, pulvérulent, légère-

(1) L'émétine, décrite en 1817 par MM. Pelletier et Magendie, est un composé d'émétine, d'un acide et d'une matière colorante. Pelletier est parvenu quelque temps après à séparer de ce sel l'émétine pure.

ment amer, et très peu soluble dans l'eau, quoiqu'il se dissolve plus facilement que la morphine et la strychnine. Mis sur des charbons ardents, il se tuméfie, se décompose, et laisse un charbon très léger et spongieux. Il n'attire point l'humidité de l'air. Tous les acides minéraux le dissolvent, et forment des sels dont la noix de galle précipite des flocons d'un blanc sale, et que le tartrate de potasse ne trouble point. L'acide azotique concentré *ne le fait point passer au rouge*, comme cela a lieu pour la morphine et la brucine. Il se dissout très bien dans l'alcool, et la dissolution *ramène au bleu le papier de tournesol rougi par un acide*. Il est peu soluble dans l'éther. L'action de l'émétine sur l'économie animale est en tout semblable à celle qu'exerce le tartrate de potasse et d'antimoine (*voyez p. 369*).

La violette (*viola odorata* de L.) renferme dans toutes ses parties, et notamment dans la racine, d'après un travail de M. Boullay, un principe alcalin comparable par ses propriétés à l'émétine, dont il diffère seulement par une moindre solubilité et une plus grande âcreté, et qui a reçu le nom de *violine* ou d'*émétine indigène*. Introduite dans l'estomac ou appliquée sur le tissu cellulaire sous-cutané des chiens à la dose de 30 à 50 centigrammes, la violine occasionne la mort dans l'espace de vingt-quatre à quarante-huit heures.

§ II:

Des préparations mercurielles, du sublimé corrosif.

Comment peut-on reconnaître que l'empoisonnement a eu lieu par le sublimé corrosif?

Sublimé corrosif pulvérulent ou cristallisé (bi-chlorure de mercure). Il est sous forme de poudre, ou de masses blanches compactes, demi-transparentes sur leurs bords, hémisphériques et concaves, dont la paroi externe est polie et luisante, et dont l'interne est inégale, hérissée de petits cristaux brillans, tellement comprimés, qu'on ne peut en distinguer les faces; quelquefois il se présente sous forme de faisceaux aiguillés, que